

# Communiqué de presse

Paris, le 2 décembre 2021

## Budget 2022 de l'Éducation nationale : il faut arrêter la saignée !

L'adoption du budget 2022 à l'Assemblée nationale et l'annonce du nombre de postes ouverts aux concours de l'enseignement laisse craindre le pire pour l'avenir du service public d'éducation. Les conditions de travail se dégradent chaque année du fait des suppressions de postes.

### Un budget insuffisant

L'annonce de la forte augmentation du budget de l'Éducation nationale par son ministre est à nuancer. Tout d'abord parce que l'inflation importante vient largement limiter l'impact de cette hausse.

Ensuite, si on mesure la dépense intérieure d'éducation en rapportant le budget au PIB, on observe que la part du PIB consacrée à l'éducation (hors période de crise sanitaire) n'a fait que baisser sous Blanquer puisqu'elle est passée de 6,8 % du PIB à 6,6 % du PIB.

Le gouvernement crée des postes à la Défense (+510 emplois), à l'Intérieur (+866 emplois), à la Justice (+720 emplois), mais pas dans l'Éducation.

### Toujours moins d'enseignant·es

Depuis le début de son mandat, le ministre Blanquer a supprimé 7 900 postes dans le second degré, soit l'équivalent de 166 collèges.

À la rentrée 2022, le ministère prévoit une augmentation de 24 000 élèves. Pourtant 470 postes d'enseignant·es sont supprimés afin de financer 300 postes de CPE, 50 postes d'assistant·es de service social et d'infirmier·es et 120 postes d'inspecteurs et inspectrices.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation revendique la création de postes médico-sociaux et de CPE, néanmoins il est inacceptable que ces créations aient lieu au détriment des moyens d'enseignement. Cette méthode du "redéploiement" vise à mettre en concurrence les personnels pour les moyens.

Par ailleurs, la création de postes médico-sociaux ne suffira pas à permettre un recrutement à hauteur des besoins et rappelle la nécessité de revaloriser les salaires de ces personnels pour espérer pouvoir recruter des professionnel·les sur ces postes.

Les suppressions de postes dans le second degré depuis le début du mandat de Blanquer ont permis de dédoubler des classes de la grande section au CE1 en éducation prioritaire et de plafonner à 24 élèves par classe de la grande section au CE1 sans augmentation des moyens. La priorité au primaire annoncée par le ministre s'est donc faite au détriment de l'enseignement dans les collèges et les lycées.

On observe les conséquences de ces suppressions de postes sur le terrain puisque selon les territoires et selon les disciplines, les absences longues ne sont plus remplacées et certain·es élèves sont sans enseignant·es depuis le début de l'année scolaire. Ces manques sont particulièrement importants dans certaines matières professionnelles sacrifiées par le ministère.

### **Une diminution du nombre de postes aux concours**

Le ministère annonce par ailleurs une diminution des postes aux concours de l'enseignement. Les 216 postes qui disparaissent aux concours externes du Capes concernent d'abord les mathématiques (132 postes en moins), puis les lettres (23 postes en moins), l'anglais (16 postes en moins), la physique chimie (10 postes en moins) et les SES (5 postes en moins). En documentation, on observe une baisse de 10 %. Le nombre de postes ouverts à l'agrégation reste stable. Cette baisse du nombre de postes au Capes conduit à une augmentation du nombre d'élèves par classe, à compromettre les remplacements et à faire diminuer le nombre d'enseignant·es fonctionnaires dans les établissements d'éducation prioritaire où les agrégé·es sont moins nombreux.

Le ministre Blanquer impose le modèle d'un enseignement à deux vitesses avec le remplacement progressif des enseignant·es fonctionnaires en éducation prioritaire par des enseignant·es non-titulaires, moins formé·es et plus précaires.

### **AESH : des augmentations en trompe-l'oeil**

Le budget 2022 prévoit la création de 4 000 postes d'AESH, néanmoins cela correspond uniquement au volume de personnels AESH qui accéderont à la CDIisation après 6 ans de travail en CDD et qui étaient auparavant rémunéré·es sur les budgets des établissements.

### **Le privé, grand gagnant du quinquennat Blanquer**

L'enseignement privé va bénéficier d'une augmentation des versements de l'État de 3 %. L'augmentation des programmes du privé est deux fois supérieure à celle du secteur public. Si le ministre Blanquer est indifférent aux manques de remplaçant·es dans le service public d'éducation, il est particulièrement attentif à cette question quand il s'agit de l'enseignement privé puisque les dépenses de remplacement augmenteront de 8 millions à la rentrée prochaine dans le privé. De même, la loi pour l'école de la confiance, qui prévoyait rendre obligatoire la scolarité à partir de 3 ans, a permis un transfert des moyens (100 millions d'euros) du public au privé afin de prendre en charge l'ouverture d'école maternelle privées.

**Pour SUD éducation, ce budget 2022 est inacceptable. SUD éducation revendique un plan d'urgence pour l'éducation afin d'imposer les ouvertures de postes nécessaires au service public d'éducation.**